**N° 6375**

**Projet de loi**

**approuvant deux amendements à l’Accord**

**portant création de la Banque Européenne pour**

**la reconstruction et le développement**

L’objet du projet de loi sous rubrique consiste à modifier deux articles de l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, (ci-après « BERD » ou la « Banque »), afin d’élargir le périmètre d'intervention de la Banque pour lui permettre d'opérer dans les pays de la partie méridionale et orientale du Bassin méditerranéen et d'étendre l'utilisation des fonds spéciaux à ceux de ces pays qui font le choix d’adhérer aux principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l’économie de marché et qui souhaitent devenir pays d'intervention de la Banque.